

ANNEXE I

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA CONVENTION DE VIENNE

PROJETS DE BUDGETS REVISE DU SECRETARIAT POUR 1991  
ET PROJETS DE BUDGETS POUR 1992/1993

(En dollars E.-U.)

10 ELEMENT PERSONNEL DU PROJET	m/t	1 9 9 1	m/t	1 9 9 2	m/t	1 9 9 3	TOTAL
	---	-----	---	-----	---	-----	-----
1100 Personnel du projet a) (Titre & classe)							
1101 Secrétaire (Coordonnateur) (D-1)(*) (Egalement recruté au titre du PM)	4,5	45 000	6	54 000	6	56 000	155 000
1104 Administrateur de programme (Chimiste/ Scientifique spécialiste de l'environnement) (Egalement recruté au titre du PM)(P-3/4)	3	30 000	6	37 500	6	38 500	106 000
1105 Fonctionnaire d'administration (P-2/3) (Egalement recruté au titre du PM)	5,5	32 080	6	30 000	6	32 000	94 080
1199 Total		107 080		121 500		126 500	355 080
1200 Consultants							
1201 Préparation des documents destinés aux réunions des Parties b)		12 000		0		0	12 000
1299 Total		12 000		0		0	12 000
1300 Appui administratif (Titre & Grade)							
1301 Assistant administratif (G-7) (Egalement recruté au titre du PM)	6	6 500	6	7 000	6	7 500	21 000
1302 Secrétaire (G-6)	12	12 000	12	12 000	12	13 000	37 000
1303 Secrétaire (G-6) (Egalement recruté au titre du PM)	0	0	6	6 000	6	6 500	12 500
1304 Secrétaire (G-6) (Egalement recruté au titre du PM)	0	0	6	6 000	6	6 500	12 500
1321 DASC (Dépenses afférentes aux services de conférence) de la 2ème réunion des Parties (1991) c)		111 250		0		0	111 250
1322 DASC - Réunion préparatoire des Parties (1991) c)		111 250		0		0	111 250
1323 DASC - Réunions du Bureau (2) c)		78 000		0		0	78 000
1324 DASC - Réunions des directeurs scientifiques c)		15 000		0		0	15 000
1331 DASC - Réunion du Bureau (1) c)		0		40 000		0	40 000

	m/t	1 9 9 1	m/t	1 9 9 2	m/t	1 9 9 3	TOTAL
	---	-----	---	-----	---	-----	-----
1341 DASC - 3ème. réunion des Parties (1993) c)		0		0		180 000	180 000
1342 DASC - Réunions du Bureau (1) c)		0		0		44 000	44 000
1343 DASC - Réunion des directeurs scientifiques c)		0		0		20 000	20 000
1399 Total		344 000		71 000		277 500	682 500
1600 Voyages officiels							
1601 Frais de voyage et de subsistance du personnel du Secrétariat d)		20 000		20 000		30 000	70 000
1699 Total		20 000		20 000		30 000	70 000
1999 Total de l'élément		473 080		212 500		434 000	1 119 580

30 ELEMENT REUNION

3300 Réunions/conférences, etc. e)							
3301 Participations des pays en développement à la 2ème réunion des Parties en 1991 (30 x 4 000 dollars)		76 000		0		0	76 000
3302 Participations des pays en développement à la réunion préparatoire à la 2ème réunion des Parties (1991) (participation à 3 autres réunions CV et PM)		43 000		0		0	43 000
3303 Participations des pays en développement aux réunions du Bureau en 1991 (2 x 2 x 4 000 dollars)		16 000		0		0	16 000
3304 Participations des pays en développement à la réunion des scientifiques de 1991 (15 x 4 000 dollars)		60 000		0		0	60 000
3311 Participations des pays en développement aux réunions du Bureau en 1992 (3 x 5 000 dollars)		0		15 000		0	15 000
3321 Participations des pays en développement à la 3ème. réunion des Parties en 1993 (40 x 6 000 dollars) x 1 1/2 semaine de 2 réunions PM + 5 x 6 000 dollars CV exclusivement)		0		0		150 000	150 000
3322 Participations des pays en développement aux réunions du Bureau en 1993 (3 x 6 000 dollars)		0		0		18 000	18 000

	m/t	1 9 9 1	m/t	1 9 9 2	m/t	1 9 9 3	TOTAL
3323 Participations des pays en développement à la réunion des directeurs de recherche de 1993 (15 x 6 000 dollars)		0		0		90 000	90 000
3399 Total		195 000		15 000		258 000	468 000
3999 Total de l'élément		195 000		15 000		258 000	468 000
40 ELEMENT MATERIEL ET LOCAUX							
4100 Matériel consommable (articles de moins de 500 dollars) f)							
4101 Matériel consommable divers		5 000		5 000		5 000	15 000
4199 Total		5 000		5 000		5 000	15 000
4200 Matériel non-consommable g)							
4201 Ordinateurs personnels (4) (Egalement utilisés pour le PM)		2 000		10 000		0	12 000
4202 Photocopieurs (2) (Egalement utilisés pour le PM)		2 000		6 000		0	8 000
4203 Télécopieurs (1) (Egalement utilisés pour le PM)		3 000		0		0	3 000
4204 Ordinateurs portatifs (3) (Egalement utilisés pour le PM)		3 000		2 000		0	5 000
4205 Divers		2 000		2 000		2 000	6 000
4299 Total		12 000		20 000		2 000	34 000
4999 Total de l'élément		17 000		25 000		7 000	49 000
50 ELEMENT DIVERS							
5100 Frais d'établissement des rapports							
5101 Entretien du matériel h)		2 000		3 000		4 000	9 000
5199 Total		2 000		3 000		4 000	9 000
5200 Frais d'établissement des rapports i)							
5201 Rapports		5 000		5 000		5 000	15 000
5202 Traduction rapport Directeurs de recherche de 1991		0		25 000		0	25 000

	m/t	1 9 9 1	m/t	1 9 9 2	m/t	1 9 9 3	TOTAL
5203 Traduction rapport Directeurs de recherche de 1993		0		0		28 000	28 000
5299 Total		5 000		30 000		33 000	68 000
5300 Divers j)							
5301 Communications		10 000		12 500		15 000	37 500
5302 Frets (expédition des documents)		5 000		5 000		7 500	17 500
5303 Divers		3 000		3 000		3 000	9 000
5399 Total		18 000		20 500		25 500	64 000
5400 Frais de représentation k)							
5401 Frais de représentation		10 000		5 000		15 000	30 000
5499 Total		10 000		5 000		15 000	30 000
5999 Total de l'élément		35 000		58 500		77 500	171 000
99 TOTAL		720 080		311 000		776 500	1 807 580
Dépenses d'appui au programme (13 %)		93 610		40 430		100 945	234 985
TOTAL		813 690		351 430		877 445	2 042 565

(\*) Note : Le poste de coordonnateur (Juriste) qui figure au budget approuvé par Les Parties à la Convention de Vienne à leur première réunion tenue à Helsinki en avril 1989 est le même poste que le poste de secrétaire (coordonnateur) figurant au budget approuvé par Les Parties au Protocole de Montréal à leur deuxième réunion tenue à Londres en 1990 au cours de laquelle ce poste a été reclassé à D-1.

- a) Le coordonnateur et le fonctionnaire d'administration ont pris leurs fonctions en mars et février 1991 respectivement; le scientifique prendra ses fonctions le 1er juillet 1991.
- b) Services de consultants pour l'établissement de la documentation destinée aux Parties inscrits au budget pour 1991 mais non en 1992 ni en 1993 car le personnel du secrétariat sera en mesure de se charger de cette tâche.
- c) Le montant des dépenses au titre des services de conférence est établi comme suit :
  - 1991 - Dépenses afférentes à la réunion préparatoire et à la réunion des Parties calculées sur la base des tarifs en vigueur pour les réunions du Conseil d'administration, les réunions concernant la Convention de Vienne, le Protocole de Montréal et la diversité biologique, en six langues.

- Dépenses afférentes à la réunion du Bureau calculées en partie à partir des tarifs précédents pour la réunion préparatoire et en partie sur la base du coût de deux journées d'interprétation et d'appui administratif et de l'établissement de 100 pages de documentation en trois langues.
  - Dépenses afférentes à la réunion des directeurs de recherche calculées sur la base des engagements prévisionnels.
  - 1992 - Dépenses afférentes à la réunion du Bureau calculées à partir de l'hypothèse selon laquelle 100 pages de documents seront produites en trois langues et deux jours d'interprétation seront assurés (y compris l'appui administratif), soit 13 000 et 27 000 dollars respectivement.
  - 1993 - Dépenses afférentes à la réunion des directeurs de recherche scientifique calculées sur la base des dépenses de 1991 majorées de 20 % pour financer 175 pages de documentation établie en une seule langue ainsi que l'appui administratif.
  - Dépenses afférentes à la réunion du Bureau calculées à partir de l'hypothèse selon laquelle 100 pages de documents seront produites en trois langues et l'interprétation assurée deux jours durant (y compris l'appui administratif), soit 14 300 et 29 700 dollars respectivement, ce qui représente un montant équivalent aux estimations de 1992 majorées de 10 % pour tenir compte de l'inflation.
  - Dépenses afférentes à la réunion des Parties qui fera immédiatement suite aux réunions des Parties au Protocole de Montréal calculées à l'aide des tarifs du Service des conférences, soit 100 000 dollars au titre de l'interprétation en six langues et de l'appui administratif durant quatre jours et 80 000 dollars au titre de l'établissement de 125 pages de documents en six langues.
- d) Dépenses en 1991 établies sur la base des engagements prévisionnels et dépenses de 1992 et 1993 établies sur la base des estimations précédentes correspondant à quatre voyages du personnel par an.
- e) Le coût de la participation des pays en développement s'établit comme suit :
- 1991 - Dépenses correspondant à la participation de 60 personnes aux réunions préparatoires et aux réunions des Parties à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal ainsi qu'à la réunion du Comité exécutif convenablement réparties entre les réunions.
  - Coût de la participation à la réunion du Bureau établi sur la base des engagements prévisionnels.
  - Coût de la participation à la réunion des directeurs de recherche établi sur la base des engagements.
  - 1992 - Dépenses calculées à partir de l'hypothèse selon laquelle trois membres du Bureau seront originaires de pays en développement, soit 5 000 dollars pour chacun d'eux, l'indemnité de subsistance à Genève étant environ deux fois et demie plus élevé qu'à Nairobi.

- 1993 - Dépenses afférentes à la réunion des Parties à laquelle assisteront 45 participants de pays en développement; prise en charge de la participation de 40 d'entre eux y compris au titre de deux réunions concernant le Protocole de Montréal. Le coût par participant et par semaine est de 6 000 dollars à Genève en raison de la majoration de 20 % correspondant à l'ajustement de poste et à l'augmentation des tarifs aériens prévus par l'ONU.
- Dépenses afférentes à la participation de trois représentants de pays en développement à une réunion du Bureau, soit 6 000 dollars par personne à Genève (voir ci-dessus).
  - Dépenses afférentes à la participation de 15 personnes à la réunion des directeurs de recherche scientifique, soit 6 000 dollars par personne.
- f) Coût estimatif du matériel de bureau consommable.
- g) Coût du matériel calculé à partir du coût des modèles compatibles avec les normes du PNUE.
- h) Coût estimatif calculé sur la base des contrats d'entretien en vigueur au PNUE.
- i) Coût estimatif calculé en fonction des activités nécessaires au titre de la Convention de Vienne et des tarifs de traduction en six langues et du coût de la reproduction des rapports des réunions de directeurs de recherche en 1991 et 1992 qui comptent chacun 80 pages.
- j) Coût estimatif calculé par le Secrétariat sur la base des dépenses antérieures au titre de la Convention de Vienne.
- k) Coût estimatif calculé par le Secrétariat sur la base de son expérience.